Acte Certifié exécutoire

Envoi: 13/11/2008

Réception par le Prefet : 13/11/2008

Publication: 1 & 100 2008

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée



Conseil Général **Haut-Rhin**

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2008-12-7-8 **Séance du** vendredi 7 novembre 2008

PROGRAMME E058 LANGUE ET CULTURE REGIONALES AIDE A L'ACADEMIE POUR UNE GRAPHIE ALSACIENNE TRANSFRONTALIERE (A.G.A.T.E)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2008/I-8/04 des 13 et 14 décembre 2007 relative au BP 2008 Programme Langue et Culture Régionales
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- * attribue à l'Académie pour une Graphie Alsacienne Transfrontalière « AGATE » une aide de 2 000 € en investissement au titre du projet de panneaux présentant des poèmes en Elsasserditsch (dialecte alsacien en graphie orthal) / français ou en Hochdeutsch/français,
- précise que cette dépense sera imputée sur l'autorisation de programme E058 (chapitre 204 nature 2042 fonction 28).

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre